

www.departement974.fr

SUPPRESSION ET REEMPLACEMENT DE 3 RADIERS ROUTE DE BOIS COURT RD 70

AMÉNAGEMENT AU LIEU-DIT LE 14^E RD 27 DU PR 13+200 AU PR 14+150

Samedi 24 août 2019

Ravine la Gale - 27^e km Plaine des Cafres

Le Département aux côtés des Réunionnais



Cyrille Melchior
Président du
Département
de La Réunion

ÉDITORIAL

Le Département assure tout au long de l'année l'aménagement et l'entretien de près de 800 km de routes départementales, pour un investissement global de près de 25 millions d'euros. Il s'agit pour la Collectivité de permettre aux usagers de circuler en sécurité tout en améliorant les dessertes et les connexions avec les autres réseaux routiers.

Les aménagements de la RD 27 et de la RD 70 s'inscrivent dans cette logique de sécuriser les déplacements tout en contribuant à la vitalité et au dynamisme des quartiers.

Aussi, en partenariat avec la ville du Tampon, des investissements importants ont été consentis afin d'aménager ces axes, permettant le déplacement sécurisé des piétons, et facilitant l'écoulement des eaux pluviales, notamment sur la RD 70 qui figurait parmi les points noirs majeurs de l'île.

L'inauguration de ces deux aménagements traduit ainsi l'engagement fort du Département de contribuer au développement de la ville du Tampon et au bien-être de ses habitants. Ce qui se matérialise, dans le domaine des routes, par de nombreux chantiers déjà menés depuis le début de la mandature, ou programmés jusqu'en 2021, pour un montant total de près de 21 millions d'euros.

Cyrille Melchior.

AMÉNAGER ET SÉCURISER, AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS

Le Département participe à l'organisation du territoire à travers son réseau routier qui dessert notamment les écarts et les Hauts de l'île. Au titre de ses compétences sur les routes départementales, il assure un entretien régulier de la voirie (renforcement de chaussée), la sécurise (sécurisation de falaises, réparation d'ouvrages d'art, réparation de chaussée), l'adapte (travaux de cheminement piéton, de réseaux pluviaux, etc.) et aménage le cas échéant de nouvelles voiries.

Les travaux visent aussi à améliorer, entretenir et sécuriser le réseau routier départemental au travers de dispositifs spécifiques : sécurisation des piétons, mise en place de dispositifs de ralentissement, mise en cohérence et adaptation des vitesses hors agglomération traversant des bourgs etc., en relation avec différentes institutions.



UN INVESTISSEMENT ANNUEL DE L'ORDRE DE 25 M€

Le patrimoine des routes départementales est constitué de :

- ◆ 720 kilomètres de routes, dont 430 se situent en montagne ;
- ◆ 400 ouvrages d'art ;
- ◆ 1 500 murs de soutènement ;
- ◆ 2 tunnels ferrés (Ex-CFR) ;
- ◆ 182 radiers submersibles.

Programme de suppression de radiers, 21 M€ engagés

156 radiers sur 192 demeurent submersibles.

21 M€ engagés pour la suppression prioritaire de 62 radiers d'ici à 2021.

La question des radiers pose une véritable problématique de circulation sur notre île en cas de fortes pluies.

La Collectivité a déjà programmé, dans le cadre de son plan radier, la suppression de 60 radiers jusqu'en 2021, pour une dépense globale estimée à 21 millions d'euros.

À ce jour, le Département a déjà supprimé, entre 2007 et 2017 pour un montant total de 7,6 M€ TTC, les 15 radiers suivants :

Aménager et sécuriser le réseau routier départemental, améliorer les déplacements

[suite]

- ◆ RD6 - Ravine Saint-Gilles à Saint-Paul
- ◆ RD4 - Ravines Petit-ravin, Tête Dure et Bassin à Saint-Paul
- ◆ RD46 - Ravine Sèche à Saint-André
- ◆ RD11 - Ravine Fond Charbonnot aux Avirons
- ◆ RD3 - Ravines Touchain, Fond Jardin et Cocâtre à Trois-Bassins
- ◆ RD3 - Ravine la Veuve à Saint-Leu
- ◆ RD9 - Ravine Trois-Bassins entre Saint-Paul et Trois Bassins
- ◆ RD34 - Ravine Vincendo à Saint-Joseph
- ◆ RD13 - Ravines Fond Mango, Petit Bon Dieu et affluent RD Colimaçons à Saint-Leu

En septembre 2017, la Direction Départementale des Routes a réalisé un diagnostic identifiant 192 radiers

Sur ces 192 sites, 36 ne sont pas submersibles et ne nécessitent aucun traitement particulier.

En revanche, 156 radiers restent submersibles (même si certains sont déjà munis d'ouvrage hydraulique de type buse ou dalot).

- ◆ Nord : 4
- ◆ UTR Est : 31 dont 26 sur RD57/RD57E

- ◆ UTR Sud : 56

L'ensemble des 156 radiers a fait l'objet d'un classement pour prioriser leur suppression

Ce classement est basé sur la prise en compte des critères suivants :

- ◆ catégorie de voie (trafic) ;
- ◆ fréquence de submersion ;
- ◆ enclavement ;
- ◆ fréquentation piétonne (zone urbanisée).

En tenant compte de ces critères, le Département a décidé d'engager un programme de suppression de **62 radiers jusqu'en 2021**.

La dépense variera progressivement de 4,6 M€ en 2018 à 6,35 M€ en 2021, soit une dépense globale jusqu'en 2021 estimée à 21 M€ pour un cout global de suppression des 156 radiers estimé à 71 M€.



INAUGURATION DES OUVRAGES ROUTE DE BOIS COURT - RD 70

Les ouvrages réalisés sur la route de Bois Court font partie du programme de suppression de radiers.

La route de Bois Court (RD70) est située sur le territoire de la commune du Tampon à la Plaine des Cafres.

D'une longueur de 4 km, cet itinéraire dessert 2 bourgs ainsi que le site touristique très fréquenté de l'horloge hydraulique avec le point de vue sur Grand-Bassin.

Elle est actuellement composée d'une chaussée bidirectionnelle de 6 mètres de largeur et d'accotements enherbés. Certaines sections sont inondables lors des fortes pluies.

Les objectifs de ces aménagements

- ◆ supprimer des problèmes d'inondation et d'enclavement de la population
- ◆ anticiper la création d'une bande mixte en aval de la chaussée

Le projet comprend la construction de six ouvrages d'Art adaptés sur les ravines

- ◆ Bras d'Antoine
- ◆ Ravine la Gale
- ◆ Ravine Fortier
- ◆ Les trois bras de la pente Bigot

Le planning et les coûts

- ◆ Les ouvrages Bras d'Antoine, Ravine La Gale, Ravine Fortier sont livrés. Inauguration ce samedi 24 août. Coût : 1 519 000 €
- ◆ Les ouvrages des pentes, Bigot 1, 2 et 3 sont en cours de construction, avec une livraison prévue en novembre 2019. Coût : 1 410 500 €.

Coût total de ces aménagements : près de 3 M€

Plan de financement

◆ Union Européenne (FEDER) :	1 890 000 €
◆ Département :	966 000 €
◆ Commune du Tampon :	16 000 €
◆ CASUD :	57 500 €
TOTAL TTC :	2 929 500 €

Bande mixte

Voie de 2,80 m de largeur, séparée de la chaussée dédiée à la circulation des piétons et des vélos



AMÉNAGEMENT AU LIEU DIT “LE 14^E”- RD 27 DU PR 13+200 AU PR 14+150

Les riverains de la RD27 situés entre le chemin Poivre et le chemin des Grands Nattes, rencontrent régulièrement des problèmes d'inondations, liés au dysfonctionnement des fossés existant le long de la voirie.

Pour résoudre ce problème récurrent, un aménagement a été réalisé afin d'apporter une solution tout en sécurisant un cheminement piéton entre ces deux chemins.

Cet aménagement a fait l'objet d'une première tranche réalisée en 2016 pour un montant de 600 000 € environ.

Les objectifs de ces nouveaux aménagements

Les aménagements permettent de prolonger ceux réalisés en 2016 jusqu'à la RN3 soit jusqu'au PR 14+150.

Les travaux ont consisté à créer un aménagement avec trottoir de part et d'autre de la voie pour sécuriser la circulation piétonne et canaliser les eaux pluviales grâce à des buses situées sous les trottoirs sur 950 ml.

Le reprofilage de la route ainsi que son renforcement ont permis d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales vers le réseau créé.

Les travaux sur la RD 27 comprennent

- ◆ la réalisation d'environ 950 ml de trottoirs des deux cotés ;
- ◆ l'aménagement d'arrêts de bus ;

- ◆ la réalisation de murs de soutènement et de parapets ;
- ◆ la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales busé en remplacement de fossés à ciel ouvert ;
- ◆ l'aménagement d'accotements et de places de stationnements ;
- ◆ la pose de fourreaux pour l'éclairage public ;
- ◆ la réfection de la chaussée (mise en œuvre d'un tapis d'enrobés).

Le planning et le coût

Les travaux ont démarré en février 2018 et se sont achevés en mai 2019.

Le coût total des travaux s'élève à 1 185 122 € TTC.

Plan de financement

- ◆ la part du Département est de 1 022 176 € TTC, soit environ 85,06 %
- ◆ la part de la commune est de 162 946 € TTC, soit environ 14,94 %.





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

iNFORMATIONs

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr